

## .CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION :

- 1.1 Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de notre Société.
- 1.2 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de produits par notre Société sauf accord spécifique préalable à la commande convenu par écrit entre les parties. En conséquence, la passation d'une commande par un client emporte l'adhésion sans réserve, de ce dernier, aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par écrit par notre Société à l'acquéreur.
- 1.3 Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et, notamment, catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

### ARTICLE 2 – COMMANDE :

- 2.1 **Définition** : Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits figurant sur nos offres, et accepté par notre Société, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande.
- 2.2 **Modification** : Les commandes transmises à notre Société sont irrévocables pour le client, sauf acceptation écrite de notre part.

Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par un client ne pourra être prise en compte par notre Société, que si la demande est faite par écrit y compris, télécopie ou courrier électronique et est parvenue à notre Société, au plus tard **HUIT (8) jours** après réception par notre Société de la commande initiale.

En cas de modification de la commande par le client, notre Société sera déliée des délais convenus pour son exécution.

### ARTICLE 3 – LIVRAISON :

#### **3.1 Délai :**

3.1.1 Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif ; ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes.

Notre Société s'efforce de respecter les délais de livraison qu'elle indique à l'acceptation de la commande, en fonction du délai logistique de référence dans la profession, et à exécuter les commandes, sauf force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle, telles que grèves, gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative.

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

3.1.2 Tout retard par rapport aux délais indicatifs de livraison initialement prévus, ne saurait justifier une résiliation de la commande passée par le client et enregistrée par notre Société.

- 3.2 **Risques** : Les livraisons sont, sauf avis contraire sur les devis, effectuées avec facturation du port. Le transfert des risques sur les produits vendus par notre Société s'effectue à la livraison de ces produits par le transporteur.
- 3.3 **Conformité réception** : Les produits et les emballages doivent être reconnus en présence du livreur ou lors de leur enlèvement, aucune réclamation ou réserve ultérieure non-constatée par ce dernier ou lors de l'enlèvement ne pourra être admise si elle n'a pas été consignée sur le bordereau de livraison ou tout document en donnant lieu.  
**Responsabilités**: EC International France commercialise des pièces prototypes d'études (et non des pièces de série), elles ne peuvent pas être utilisées à d'autres fins. EC International France décline toutes responsabilités sur la matière utilisée pour la réalisation des prototypes, ni de la solidité de ceux-ci.

**Suspension des livraisons** : En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après une mise en demeure restée sans effet dans les **QUARANTE HUIT (48) heures**, notre Société se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

### ARTICLE 4 – PRIX :

Les factures sont établies au tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Les prix s'entendent hors taxes.

### ARTICLE 5 – MODALITES DE REGLEMENT :

- 5.1 **Délai de paiement** : La date d'émission de la facture constitue le point de départ de tout délai de paiement. Les produits facturés sont payables selon les cas suivants: au comptant à la livraison ou à l'enlèvement, ou par 100% d'acompte
- 5.2 **Escompte au paiement** : Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.
- 5.3 **Moyens de règlement** : Les factures sont réglées par tout moyen de paiement communément acceptés par les usages commerciaux.
- 5.4 **Retard ou défaut de paiement** : Sauf prorogation d'échéance acceptée, à défaut de paiement à la date indiquée sur la facture et au terme du délai noté dans les présentes conditions générales de vente, l'acheteur sera, de plein droit, redevable d'une pénalité de retard calculée à **TROIS (3) fois** le taux d'intérêt légal appliqué à la totalité des sommes restant dues par l'acheteur.

Ces pénalités courront jusqu'au paiement intégral.

En cas de retard de paiement, la Société EC INTERNATIONAL FRANCE se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses propres obligations jusqu'au versement de l'arriéré.

Tout paiement partiel s'impute, d'abord, sur le montant de la plus ancienne créance échue.

En cas de défaut de paiement, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à la Société EC INTERNATIONAL FRANCE, **HUIT (8) jours** après une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée sans effet.

### ARTICLE 6 – RESERVE DE PROPRIETE :

Les produits sont vendus sous réserve de propriété jusqu'à leur complet paiement.

Le paiement s'entend du règlement du prix des produits, des frais afférents à la vente et des intérêts.

En cas de non-paiement, le client devra, à ses frais, risques et périls, restituer les produits impayés après demande, valant mise en demeure, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; les produits en stock chez le client étant présumés être ceux impayés.

Dans ce cas, la vente sera résolue de plein droit au jour de la demande de restitution.

La reprise de possession des produits par la Société EC INTERNATIONAL FRANCE n'est pas exclusive d'autres procédures judiciaires qu'elle pourrait exercer.

### ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE :

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

Sont, notamment, assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant notre Société de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de notre Société ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matières premières, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement EDF-GDF, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à notre Société, ainsi que toute autre cause de rupture d'approvisionnement imputable à nos fournisseurs.

Dans de telles circonstances, notre Société préviendra le client par écrit, notamment par télécopie ou courrier électronique, dans les **VINGT QUATRE (24) heures** de la date de survenance des événements, le contractant liant notre Société et le client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'évènement.

Si l'évènement venait à durer plus de **TRENTE (30) jours** à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par notre Société et son client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception dénonçant ledit contrat de vente.

### ARTICLE 8 – DROIT APPLICABLE – REGLEMENT DES DIFFERENDS :

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. En cas de litige, seuls seront compétents les Tribunaux dont relève notre Société, même en cas de référé et nonobstant pluralité d'instances ou de parties, ou d'appel en garantie.